



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

BUREAU DU 08 DECEMBRE 2021 – 16h30
PROCES VERBAL POUR AFFICHAGE

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre, à seize heures et trente minutes, le Bureau du Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal au Gué d'Alléré.

Nombre de délégués	:	06
Présents	:	04
Pouvoirs	:	01
Votants	:	05

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux délégués, 01 décembre 2021.

Présents :

Micheline BERNARD, Jérémy BOISSEAU, Philippe NEAU, Marie-Claude BILLEAUD,

Absents :

Marc MAIGNÉ, Roger GERVAIS

Ont donné pouvoir :

Marc MAIGNÉ a donné pouvoir à Micheline BERNARD

Secrétaire de séance : Marie-Claude BILLEAUD

Assistaient également à la réunion Monsieur Jean-Louis BERTHÉ, Direction, Madame Lucie MARIN, administration générale.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

La Présidente expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Bureau est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Marie-Claude BILLEAUD fait acte de candidature.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Marie-Claude BILLEAUD pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 03 novembre 2021

Madame la Présidente propose la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui a été communiqué à l'ensemble des membres du Bureau.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2021.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

3. Marché 2021/01/SYRIMA : Campagne de piégeage contre les rongeurs aquatiques nuisibles – avenants de moins-value et de prolongation des délais d'exécution

Madame la Présidente indique aux membres du Bureau, que dans le cadre de la campagne de piégeage contre les rongeurs aquatiques nuisibles, certains lots doivent faire l'objet d'un avenant.
Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 03 février 2021, le Comité Syndical a attribué le marché 2021/01/SYRIMA à Aunis GD aux conditions ci-après :

Lot 01 - Piégeage secteur CDC Aunis Sud-Ouest – 18 459.60 €
Lot 02 - Piégeage secteur CDC Aunis Sud Est – 41 534.10 €
Lot 04 - Piégeage secteur CDA La Rochelle Est – 13 844.70 €

En cours d'exécution il s'est avéré que sur ces différents lots, plusieurs secteurs investigués ne présentaient pas de traces de rongeurs.

Il a donc été demandé, en concertation avec le prestataire, de ne pas procéder aux opérations de piégeage. Ceci a pour conséquence de modifier les conditions financières des marchés concernés.

Les montants en moins-value des différents lots sont les suivants :

Lot 01 piégeage secteur CDC Aunis Sud Ouest : avenant n°1

Titulaire : Aunis GD

Montant initial du lot : 18 459.60 € TTC

Montant de l'avenant : - 13 513.47 € TTC de prestation de piégeage + fourniture d'appâts

Nouveau montant du marché : 4 946.13 € TTC

Délai d'exécution (prolongation d'un mois) : 31 janvier 2022

Lot 02 piégeage secteur CDC Aunis Sud Est : avenant n°1

Titulaire : Aunis GD

Montant initial du lot : 41 534.10 € TTC

Montant de l'avenant : - 19 837.63 € TTC de prestation de piégeage + fourniture d'appâts

Nouveau montant du marché : 21 696.47 € TTC

Lot 04 piégeage secteur CDA La Rochelle Est : avenant n°1

Titulaire : Aunis GD

Montant initial du lot : 13 844.70 € TTC

Montant de l'avenant : - 2 738.77 € TTC de prestation de piégeage + fourniture d'appâts

Nouveau montant du marché : 11 105.93 € TTC

Pour mémoire, ceci a permis de réaliser des opérations de piégeage sur la CDC Aunis Atlantique et la CDA de La Rochelle.

Le Bureau Syndical,

Vu le CGCT,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les avenants des lots 01, 02 et 04 aux conditions définies ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer les avenants correspondants et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

4. Marché 2021/03/SYRIMA : Arrachage et exportation de jussie et myriophylle des voies d'eau – avenants de moins-value

Madame la Présidente indique aux membres du Bureau, que dans le cadre du marché d'arrachage et exportation jussie et myriophylle des voies d'eau certains lots doivent faire l'objet d'un avenant.

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 26 mars 2021, le Comité Syndical a attribué le marché 2021/03/SYRIMA aux conditions ci-après :

Lots	Opérateur économique	Prix HT avec option 1	Prix TTC avec option 1
1	EAULIBRE	11 800.00	14 160.00
2	EAULIBRE	2 000.00	2 400.00
3	UNIMA	6 433.20	7 719.84
4	UNIMA	7 744.00	9 292.80

5	EAULIBRE	3 800.00	4 560.00
6	EAULIBRE	8 200.00	9 840.00
7	UNIMA	8 288.40	9 946.08
8	EAULIBRE	11 800.00	14 160.00
9	EAULIBRE	13 200.00	15 840.00
10	UNIMA	2 780.20	3 336.24

En cours d'exécution il s'est avéré que sur ces différents lots, plusieurs secteurs investigués ne présentaient pas de traces de jussie.

Il a donc été demandé, en concertation avec le prestataire, de ne pas procéder aux opérations d'arrachage sur les différentes voies d'eau concernées. Ceci a pour conséquence de modifier les conditions financières des marchés concernés.

Les montants en moins-value des différents lots sont les suivants :

Lot 01 secteur de Frace et communal de Forges : avenant n°1

Titulaire : Eaulibre

Montant initial du lot : 14 160.00 € TTC

Montant de l'avenant : - 2 400.00 € TTC d'arrachage

Nouveau montant du marché : 11 760.00 € TTC

Lot 03 secteur AS Villedoux : avenant n°1

Titulaire : Unima Riem

Montant initial du lot : 7 719.84 € TTC

Montant de l'avenant : - 987 12 € TTC d'arrachage

Nouveau montant du marché : 6 732.72 € TTC

Lot 04 secteur Canal de la Brune : avenant n°1

Titulaire : Unima Riem

Montant initial du lot : 9 292.80 € TTC

Montant de l'avenant : - 1 525.87 € TTC d'arrachage

Nouveau montant du marché : 7 766.93 € TTC

Lot 07 secteur AS Taugon : avenant n°1

Titulaire : Unima Riem

Montant initial du lot : 9 946.08 € TTC

Montant de l'avenant : - 1 061.16 € TTC d'arrachage

Nouveau montant du marché : 8 884.92 € TTC

Lot 10 secteur La Courante : avenant n°1

Titulaire : Unima Riem

Montant initial du lot : 3 336.24 € TTC

Montant de l'avenant : - 1 258.58 € TTC d'arrachage et d'exportation

Nouveau montant du marché : 2 077.66 € TTC

Le Bureau Syndical,

Vu le CGCT,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les avenants de moins-value des lots 01, 03, 04, 07 et 10 aux conditions définies ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer les avenants correspondants et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

Fin de séance : 17h15

La Présidente,
Micheline BERNARD